

Bonjour BLENOD

WWW.BLENOD.FR

30 - MAI/JUIN 2021
MAGAZINE D'INFORMATIONS
DE LA VILLE

À LA UNE - PAGE 8

*Solidifier les
finances communales
malgré les
incertitudes*



P.5
48 nouveaux
logements



P.6
Les cheminées
vont tomber



P.11
Renc'arts
au coin de la rue !



NOS RDV !

Directeur de la publication:

Bernard Bertelle

Textes: Ilknur Tosun-Ozipek / Evelyne

Massenet / Isabelle Sauerbrey /

Julien Hézard.

Photos: Ville de Blénod

Conception: anagram-ny

Impression: La Moderne

Vous aussi, rejoignez-nous sur les réseaux !

  @blenod.pam

 VilledeBlénod

Edité par la mairie de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

220 avenue Victor-Claude

BP 285 - 54 700

Blénod-lès-Pont-à-Mousson

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Permanence état-civil uniquement

le samedi matin de 9 h à 11 h.

(sauf durant les vacances estivales et de fin d'année)

Tél : 03 83 80 43 00



NUMÉROS D'URGENCE

• Sos médecin 54

(cabinet médical de garde à l'arrière de la mairie):

consultations samedi de 12 h à 20 h et dimanche de 8h à 20 h,

après appel du 15 ou 3624

• Samu : 15

• Police Nationale : 17

• Pompiers : 18

• N° d'urgence européen : 112

• Urgences sociales : 115

• Enfance maltraitée : 119

• Violences conjugales : 3919

• Drogue infos services :

0 800 23 13 13

20 ET 27 JUIN 2021 ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES > P12

DU 3 AU 21 MAI PRÉ-INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE > P12

SAMEDI 19 JUIN, DÈS 14 H, PLACE DU 8 MAI 1945

RENC'ARTS AU COIN DE LA RUE ! > 4 spectacles et un concert P13

10 JUILLET ET 20 AOÛT CINÉ EN PLEIN AIR > 2 séances gratuites P14

SOMMAIRE



8 - À LA UNE

Solidifier les finances communales malgré les incertitudes

L'année 2021 est, tout comme 2020, complexe au niveau financier. Explications...



5

5 - ZOOM SUR...

48 NOUVEAUX LOGEMENTS



11

11 - CULTURE

RENC'ARTS AU COIN DE LA RUE !

15 - BLOC-NOTES DES CONSEILS

En cette période difficile, penser "Renouveau" ...

Tout comme les arbres au printemps, les projets fleurissent sur la Commune et il est agréable en cette période difficile, de penser « Renouveau ». Vivre dans un environnement sain et agréable, est primordial pour notre santé physique et psychologique. Or, l'embellissement de la ville passe en priorité, par le maintien de sa propreté et celle-ci dépend en grande partie, de la vigilance et du civisme de chacun d'entre nous. C'est pourquoi il est indispensable de respecter les règles de base concernant le respect de notre milieu de vie. Un exemple flagrant constaté par les services municipaux quotidiennement, est la présence de nombreux masques de protection usagés sur le domaine public, les poubelles de ville sont à disposition pour recevoir ces « nouveaux » déchets. Il en est de même pour les déjections canines, dont le ramassage est de la responsabilité des maîtres lors des promenades journalières. Pour cela, des distributeurs de sacs à déjections sont placés en plusieurs endroits de la ville et d'autres sont à disposition à l'accueil de la mairie.

Je compte donc sur votre collaboration, pour conserver à notre ville son image accueillante et propre qui sera bénéfique pour tous. Dans un même souci d'améliorer encore l'état de propreté de ses trottoirs, la commune vient de se doter d'une nouvelle balayeuse pour un montant de 70 867 euros, en remplacement d'un matériel vieillissant qui n'était plus adapté aux besoins du service. Ce nouvel équipement vient donc renforcer les moyens des services municipaux qui ont en charge quotidienne, le nettoyage de la ville. En effet, cet outil est muni d'un bras de désherbage pour améliorer l'entretien le long des murs.

Pour rappel, le balayage des chaussées et caniveaux est assuré par les services de la Communauté de Communes.

Avec le nouvel espace de promenade créé à l'entrée de Blénod, côté Dieulouard, la volonté des élus est bien là aussi, d'embellir cet endroit. Un sentier y déroule son invitation à la balade pour les promeneurs qui souhaitent

s'y détendre et découvrir un lieu jusqu'alors inaccessible et sa biodiversité spécifique des milieux humides.

S'agissant de loisirs, une collaboration est mise en place avec la Ligue Nationale de Catch et son association « Royaume Engonflé » afin de faire une nouvelle proposition d'activités de loisirs au Centre Michel Bertelle pour la période estivale.

L'idée en effet, est de mettre en place un parc de structures gonflables conséquent avec de nombreux loisirs diversifiés. La fréquentation de ce nouveau parc restera sous la responsabilité des parents pour les plus petits, et une affiche précisant les règles de bonne utilisation des équipements sera placée devant chaque installation. Une équipe d'animateurs sera également présente sur place.

Afin de permettre aux visiteurs de se restaurer, un petit chalet sera installé pour proposer diverses formules de repas et autres gourmandises et boissons.

Enfin, afin de favoriser la fréquentation de ce lieu de détente par le plus grand nombre, des tarifs très attractifs seront proposés aux familles.

Ainsi, un petit air de vacances soufflera sur le Centre, pour la plus grande satisfaction de tous.

Un autre quartier en passe d'être rénové, est le bâtiment désaffecté de l'ancien ALDI qui était source de nuisances pour le voisinage, notamment en soirée. Un projet de construction de 48 logements collectifs est en cours de réalisation.

Le stationnement va également être repensé, prenant en considération le besoin des locataires des nombreux appartements du secteur.

Un autre projet de rénovation me tient à cœur : la salle du 8 mai. En effet, ce bâtiment datant de 1972, il est indispensable de profiter



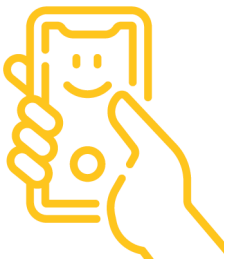
de cette rénovation, pour le remettre en état et le rendre moins énergivore, conformément à notre volonté de donner à notre patrimoine bâti, une image plus respectueuse de l'environnement, utilisant des technologies modernes et écologiquement compatibles. Cet important chantier devrait débuter cette année et permettra aux clubs, associations et élèves des établissements scolaires, de bénéficier de locaux mieux adaptés aux besoins actuels.

Enfin concernant la résidence Ambroise Croizat, un projet de rénovation des logements est en cours de réflexion, projet soutenu par la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail). Toujours dans un souci d'économie d'énergie, une isolation en toiture et l'installation de menuiseries plus performantes seront réalisées. Cela permettra aux locataires, une consommation d'énergie raisonnée et une meilleure capacité de chauffe, plus confortable et conforme.

D'autres travaux, comme le remplacement des baignoires par des douches et un aménagement plus adapté aux besoins du public concerné, ont déjà commencé dans plusieurs appartements. Cette résidence inaugurée en 1979 nécessite en effet aujourd'hui, une remise en état aux normes actuelles.

D'autres dossiers sont en cours d'étude et feront l'objet d'une communication ultérieure. Il est primordial pour les élus qui m'accompagnent et moi-même, de vous tenir informés des projets concernant notre commune. Notre souhait est bien de poursuivre cette politique participative, indispensable au respect de la Démocratie, un concept qui nous est cher, et ce, à tous niveaux, y compris au niveau de notre Localité.

Bernard Bertelle
Maire de Blénod



BLÉNOD EN IMAGES



+ de photos sur les réseaux sociaux, suivez-nous ! (voir P.2)



Le Centre de loisirs, dans le cadre du "Plan mercredi", initie depuis mars, l'action "**Connaître son territoire**". Après avoir pris connaissance d'anciennes photos par le biais d'une exposition, les enfants sont allés arpenter les rues de la cité à la découverte des quartiers comme l'avenue Victor-Claude, les cités Lorraines ou Saint-Epvre afin de constater leurs évolutions.



Crise sanitaire oblige et à défaut de pouvoir organiser des regroupements, les animateurs municipaux poursuivent **les déambulations festives dans les allées de la résidence Ambroise-Croizat**, pour le plus grand plaisir de nos seniors.



ZOOM SUR... 48 nouveaux logements



Resté en l'état depuis la fermeture du magasin en 2015, le site de l'ex-Aldi, est en cours de requalification. Le promoteur ALILA y a démarré en mars dernier la construction d'un immeuble de 48 logements, sur 5 niveaux, comportant de 2 à 4 pièces principales.

L'ensemble composé de 20 T2, 20 T3, 8 T4, permettra de revaloriser cette parcelle en friche depuis 2015 et de contribuer à l'attractivité du quartier. Il s'agira d'un bâtiment avec une entrée traversante desservant 2 cages d'escalier ; chaque cage desservant 24 logements.



"Par souci de respect environnemental, nous avons décidé de soumettre ce projet à la certification NF HABITAT RT2012 -10%. Cette certification a pour but d'atteindre des objectifs plus élevés sur des critères essentiels, et cela dès la phase

travaux, par la gestion et revalorisation des déchets de construction, mais aussi par un procédé de construction permettant une meilleure isolation, aussi bien acoustique que thermique, une meilleure ventilation. Cela permettra aux futurs occupants de bénéficier d'une baisse des consommations énergétiques par rapport à un immeuble classique." explique Benjamin THOMAS - référent Technique Grand-Est.

La démolition du bâtiment achevée, les travaux de terrassement devraient débuter en mai ou juin pour une durée de 2 ans environ.

Ces logements sont vendus au bailleur BATIGERE pour du locatif conventionné (Prêt Locatif à Usage Social et Prêt Locatif Aidé d'Intégration).



Infos

ALILA.FR
TÉL : 04 72 18 95 95

Quand une politique de solidarité aide au développement du commerce local !



Dans le cadre de sa mission de gestion des aides sociales facultatives, le C.C.A.S., par l'intermédiaire d'une commission permanente, attribue des colis alimentaires aux familles en difficulté ; un coup de pouce pour ne laisser personne au bord du chemin.

Instruits par l'assistante sociale, les dossiers sont étudiés de façon anonymisée par la commission permanente qui statue dans le respect du règlement adopté par le Conseil d'Administration.

Le dispositif des colis alimentaires, en vigueur depuis de longues années à Blénod, était géré à partir des stocks des cuisines du Foyer Ambroise-Croizat. Les élus ont souhaité développer un partenariat avec la supérette de la ville, en mesure de fournir l'ensemble des produits répondant aux besoins primaires, notamment ceux d'hygiène. Six types de colis contenant des produits frais, modulables selon les familles, les régimes ou les contraintes alimentaires, permettent d'assurer une semaine d'alimentation.

Cette coopération initie un cercle vertueux, démontrant qu'une politique de solidarité permet de répondre aux besoins des plus défavorisés tout en favorisant le commerce local.

Deux nouveaux commerces sur la ville

La boulangerie **Lentz** propose depuis mars, au 238 avenue Victor-Claude, un large éventail de produits artisanaux. Pains, pâtisseries, viennoiseries, sandwiches, brunchs du dimanche, gâteaux d'anniversaire, chocolats etc. sont préparés au fournil de la maison mère à Montauville avec, à sa tête, Sylvie Andrez (à gauche) depuis 2019.



Les produits sont fraîchement apportés 6 jours sur 7 dans le local rénové de l'ex boulangerie Giffard à Blénod : les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 6 h à 13 h et le dimanche de 7 h à 13 h (fermé le mardi). Tél : 03 54 32 92 47



Damien Harmand à la tête de sa société HD chauffage plomberie sanitaire a aussi récemment pris ses quartiers rue de la Providence à Blénod. Fort de ses 20 ans d'expérience, il vous propose dépannage, conseils et installation.

Tél : 06 26 36 29 50

Email: harmand.plomberie.chauffage@gmail.com



#OnResteEnContact pendure !



Le C.C.A.S. poursuit son initiative originale née avec la crise sanitaire, en réponse aux besoins spécifiques des seniors. Fin mars, le bilan s'élevait à **4404 repas** préparés au foyer en portage, **119 heures de visites à domicile** par une animatrice municipale, **8 déambulations** dans les allées de la Résidence Ambroise-Croizat avec notamment "Chantons sous la pluie", la "Galette des Rois" etc.

À l'occasion de la Saint-Valentin, tous les seniors inscrits sur le fichier-retraités ont reçu un ballotin de chocolats. Enfin **2 064 appels**, soit près de 86 heures, ont été passés dans le cadre de la veille téléphonique et un cahier mémoire a été réalisé par l'animatrice municipale.

Cette initiative permet de décliner la volonté politique de la commune et du C.C.A.S. de mettre l'humain au cœur de l'action municipale.

ÉTAT CIVIL FÉVRIER/MARS

Naissances

Ambroise Ollivier • Diego Chrzaszcz
• Mattéo Rodriguez

Mariage

Camillé Seker & Seref Döner

Décès

Gérard Truchot • Marcel Burgholzer
• Marie-Thérès Taillard ép. Huin •
Bernard Belloni • Raymonde Brosse
veuve Mathieu • Maurice Lartillot
• Pierre Collin • Jean Henrion •
Emine Hançer

1 À LA UNE !

BUDGET 2021

Solidifier les finances communales malgré les incertitudes

L'année 2021 est, tout comme 2020, complexe au niveau financier. Au contexte sanitaire difficile, s'ajoutent des réformes complexes se cumulant et n'offrant plus la visibilité sur le long terme aux collectivités.

Budget sous contrôle

La pandémie de la Covid-19 a eu un effet notable sur les finances avec de nouvelles dépenses à supporter pour la municipalité (achat de masques, équipements de protection produits d'entretien...). Cependant, la ville garde le cap fixé déjà lors du précédent mandat : contrôler rationnellement et non drastiquement les dépenses de fonctionnement, **atténuer la dette et investir durablement et intelligemment.**



Aménagement paysager du Centre Michel Bertelle



La roue du moulin

Investissements intensifiés

De grands projets seront entrepris cette année encore : bâtiments, aménagements publics, espaces-verts, voirie...

Le projet phare, avec une enveloppe de 1 400 000 €, est la rénovation énergétique de la salle des sports du 8-mai-1945, qui doit permettre de diminuer de 25 000 à 2 500 € les frais de fonctionnement annuels. D'autres investissements sont prévus pour les bâtiments, que ce soit au niveau de la sécurisation, la mise en accessibilité ou encore le patrimoine historique de la Ville.

Aussi, l'aménagement paysager du Centre Michel-Bertelle sera poursuivi et intensifié, notamment avec une étude qui pourrait conduire à la rénovation de la roue du moulin et à la création de nouveaux jeux.

Une part non négligeable de l'investissement portera sur les travaux de voirie. Aux 20 000 € annuels de peinture routière, vont s'ajouter deux aménagements : la réfection de l'impasse Saint-Epvre et la création de places de stationnement le long de la rue de la Carrière.

A noter également que les équipes municipales travaillent sur le projet principal du mandat : le groupe scolaire. Des études techniques et financières sont en cours afin d'ajuster le curseur d'investissement selon les capacités de notre Ville et de ne pas hypothéquer à l'avenir pour ces travaux qui viendront rythmer les années 2022, 2023 et 2024.



Gestion serrée de la dette

Depuis plusieurs années, la commune s'efforce de rembourser sa dette. L'autofinancement croissant dégagé par ses efforts sur le fonctionnement permet de financer la politique d'investissements courants sans générer la moindre dette. L'emprunt sera alors sollicité pour les seuls grands projets structurants. **Ainsi, la municipalité peut se féliciter d'être désormais dans la moyenne nationale d'endettement des communes de moins de 5 000 habitants**, alors qu'elle se trouvait au triple de cette moyenne il y a encore 5 ans.



Rénovation énergétique de la salle des sports



Le groupe scolaire

DES RÉFORMES GOUVERNEMENTALES À DIGÉRER

À la suppression de la taxe d'habitation, vient s'ajouter le gel des bases foncières des bâtiments industriels de production. Si la municipalité a été remboursée à l'euro près pour ces réformes, le mécanisme de compensation est loin d'être avantageux pour la collectivité. En effet, celle-ci a conduit à la création d'un coefficient correcteur, fixé à 0,62 pour Blénod. Il est issu du calcul de la compensation du produit de la taxe d'habitation que touchait la Ville en 2017 et du transfert de la part départementale de la taxe foncière vers la commune. Cette dernière étant plus importante que le produit de la taxe foncière perçue, la commune est donc surcompensée et l'Etat va récupérer ce surplus chaque année. Concrètement, les Bellédoniens redevables de cette taxe paieront les deux tiers de leur contribution à la commune pendant que le dernier tiers prendra la direction des communes sous-compensées. Cet étrange système qui soustrait 1 300 000 € de taxe foncière à la Ville, vient s'ajouter aux 250 000 € déjà prélevés par l'Etat.

CCAS : un enjeu municipal, son budget en quelques chiffres

De nombreuses missions incombent au CCAS : attribution des aides facultatives, gestion de la résidence d'autonomie Ambroise-Croizat, restauration, animations et repas seniors, colis de fin d'année etc.

Pour 2021, la commune a attribué au CCAS une subvention d'équilibre de 377 000 €, soit 27 000 € de plus qu'en 2020. Le budget du CCAS représente 936 330 € en fonctionnement et 267 153 € en investissement. Parmi les dépenses de fonctionnement, 9 % du budget, soit 37 000 €, sont consacrés au secours d'urgence regroupant les aides financières, les colis alimentaires et l'aide au permis de conduire.

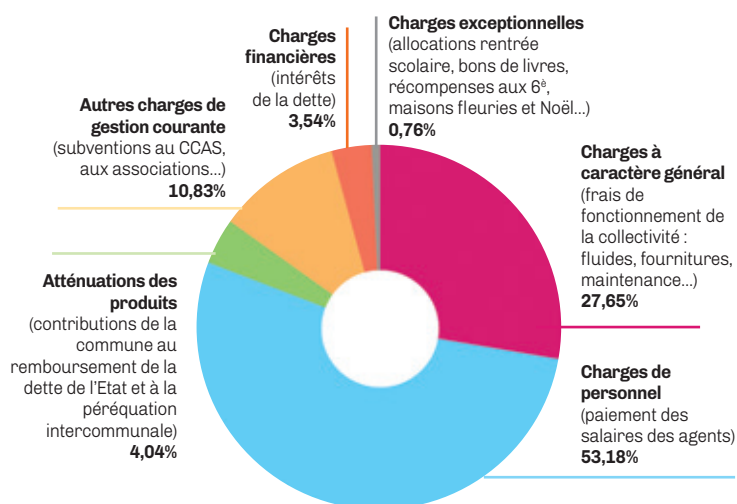
En investissement, 80 000 € seront fléchés pour l'achat de matériel, notamment en cuisine et pour la rénovation des logements de la résidence.



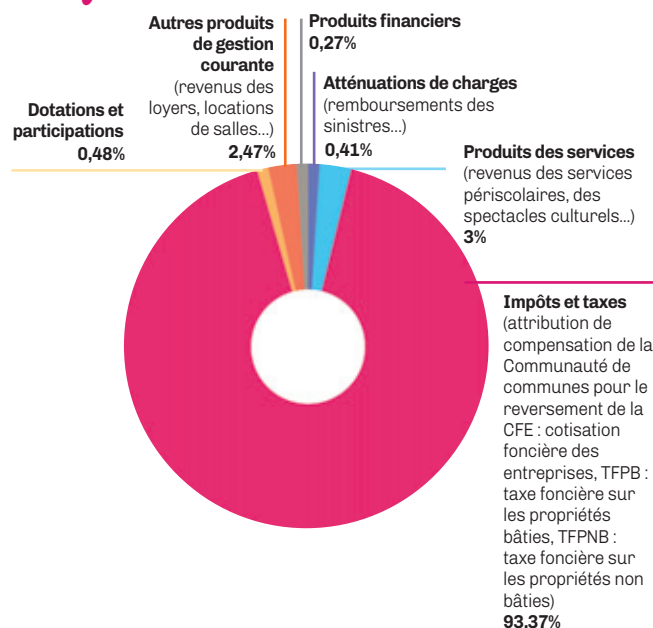
9%
DU
BUDGET
sont
consacrés
au secours
d'urgence

En chiffres

Répartition des dépenses 2021



Répartition des recettes 2021



Evolution des dépenses et des recettes de gestion sur les 4 dernières années

	2017	2018	2019	2020	% évolution 2017-2020
Dépenses	5 815 222	5 807 763	5 755 803	5 629 646	-3,2%
Recettes	7 011 453	7 100 680	7 247 424	7 400 600	+ 5,5%
Remboursement de la dette	719 280	741 250	750 679	820 394	+ 14%
Autofinancement	476 951	551 667	740 942	950 560	+ 99%

Comparatif des taxes avant la réforme

	Taux communal 2021	Taux national moyen 2021
TFPB	13,27%	21,62%
TFPNB	36,12%	49,78%
Taxe d'habitation	10,28%	16,79%

Investissements 2021

Achat de biens et terrains	105 000 €	Réfection de la salle des mariages	23 900 €
Patrimoine historique (études, diagnostics et réhabilitations)	65 000 €	Bâtiments et sécurité (extincteurs, défibrillateurs, poteaux incendie, accessibilité, alarmes...)	146 000 €
Investissements mobiliers (culturels, éducatifs, sportifs...)	25 000 €	Aménagement du Centre Michel-Bertelle	135 000 €
Informatique (caméras, écrans numériques pour les écoles, ordinateurs, application mobile...)	83 100 €	Espaces-verts et embellissements	186 000 €
Eclairage public et candélabres :	64 000 €	Salle du 8 mai	1 420 000 €
Travaux de voirie (peinture, signalisation et aménagements)	226 000 €	Total = 2 479 000 €	dont + 1 000 000 €
			de subventions sollicitées

Renc'arts au coin de la rue !

SAMEDI 19 JUIN, DÈS 14 H, PLACE DU 8 MAI 1945

Séparée des artistes depuis des mois, la Ville de Blénod souhaite les retrouver dans la rue, par mesure de sécurité, loin de la salle de spectacles que la COVID-19 a fermée, étouffée, bâillonnée ! Le "théâtre de rue" s'invitera dans notre commune pour nous retrouver enfin ! Rire ensemble et REvivre tout simplement !



Dégustez avec humour et émotion **"Cup of tea"** de la compagnie belge Ebadidon. Désirez-vous une tasse de thé ? Prenez place et délectez-vous de ces saveurs burlesques au zeste d'accent british. Parce que l'art du thé, ce n'est pas de le préparer mais bien de le partager ...



La compagnie **Les Pieds dans La Lune** vous invitera à améliorer votre **"Appât Rance"** Entre régimes draconiens, sport intensif et relooking total, voilà Lillette entraînée dans une course à la beauté sans pareil ! Mais jusqu'où ira-t-elle ? Le diktat de la beauté fera-t-il sa loi ? Plus drôle que jamais, plus déjantée encore, laissez-vous saisir par cette satire cocasse et poétique !

Vous avez besoin de conseils en jardinage, rencontrez vite **"Jasmin le jardinier"** du **Théâtre de Cristal**.

Les bronchites de courge, pleurésies de tomates ou arbustes en manque évident d'amour, c'est sa spécialité ...

Les plantes malades c'est bien beau mais à force, c'est pas très causant ! Et ça lui fait du bien à Jasmin de causer un peu ...



Larguez les amarres ! Embarquez avec la compagnie **Les Petits Délices** pour une échappée **"Maritime"** rocambolesque, dans un road-movie entre terre et mer, pour un grand voyage, haut en couleurs avec... un poisson naufragé dans une théière, une vieille 4Ailes chargée à bloc, et



une petite dame complètement déjantée ! Pour la première fois depuis longtemps, ... Respirez !



En fin de journée, le **groupe ISKRA** vous transportera vers un univers où le rêve devient liberté et fait oublier le temps présent. **Une invitation au Jazz Manouche, avec des intonations Tziganes**, dans la pure tradition des gens du voyage. Une pépite musicale à déguster sans modération ... **Et pourquoi pas un moment convivial de restauration sur le pouce, en amont du concert si les feux étaient au vert !**

"Le théâtre est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin ..."

Jean Vilar



À NOTER !



Marché municipal

Maintenu pendant la crise sanitaire.

TOUS LES MERCREDIS MATIN

Pré-inscriptions pour la rentrée scolaire

DU LUNDI 3 MAI AU VENDREDI 21 MAI



Si votre enfant est né en 2018 et doit fréquenter l'une des écoles de la commune à la rentrée, vous devez l'inscrire au préalable en mairie. Inutile de réinscrire un élève déjà inscrit. Démarche à privilégier en ligne sur www.blenod.fr. Si vous ne pouvez pas l'effectuer par internet, la mairie vous fournira les imprimés avant d'enregistrer votre dossier à l'accueil.

La ludothèque prête ses jeux gratuitement

Les matins sur rdv

Une aide pour un premier départ en centre de vacances

SE PRÉINSCRIRE EN MAIRIE AVANT L'INSCRIPTION AU SÉJOUR

Actuellement fermée au public en raison de la crise sanitaire, la ludothèque prête ses jeux gratuitement aux adhérents, et ce, jusqu'à la réouverture de la structure. Téléphonnez les matins au 03 83 80 41 07 pour réserver votre jeu de société avant d'aller le récupérer.



En partenariat avec "Jeunesse au Plein Air" (JPA), la municipalité verse une aide aux familles bellédoniennes dont l'enfant âgé entre 4 et 17 ans s'inscrit pour la première fois à un séjour collectif en centre de vacances. Ce soutien s'élève à 150 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 750 € et à 100 € pour celles bénéficiant de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) attribuée par la CAF 54. Se préinscrire en mairie avant l'inscription au séjour (limité à 5 départs).

VOTE!

Elections départementales et régionales : les bureaux de vote déménagent au centre Michel-Bertelle

**DIMANCHES 20 (1^{ER} TOUR)
ET 27 JUIN (2^E TOUR) 2021**

Bureaux de votes ouverts de 8 h à 18 h.

Initialement prévues en mars 2021, les départementales sont reportées en raison de l'épidémie de Covid-19 et se tiendront en même temps que les régionales. Les bureaux de vote habituels (mairie, école Jacques-Prévert et Foyer Ambroise-Croizat) ne présentant pas les conditions d'organisation de sécurité sanitaire et matérielles suffisantes en termes d'espaces, pour assurer la protection des électeurs et des membres du bureau, ils sont déplacés au centre Michel Bertelle.

Fonctionnement des services communautaires durant la crise sanitaire

La crèche communautaire des chérubins à Pont-à-Mousson accueille des enfants des familles prioritaires. Sur réservation : 06 89 04 69 84 / 03 83 83 14 01 / 06 89 04 60 59.

La piscine reste fermée au public.

Conservatoire : fonctionnement en télétravail.

Réseau des médiathèques :

ouvert avec une fermeture anticipée à 17h30.

Les déchetteries restent ouvertes et l'accès se fait sur réservation via le site internet de la Communauté de Communes.

Les Missions Locales mobilisées sur le plan "1 jeune 1 solution"

Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre dans la Mission Locale de leur territoire dont le réseau national accompagne chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie.



Par arrêté en date du 24 mars 2021, le Préfet de Meurthe-et-Moselle, sur sollicitation du Maire, autorise, exceptionnellement pour ces élections, le déplacement des 3 bureaux de vote dans la salle polyvalente du centre Michel-Bertelle, rue du Saule. Le périmètre des bureaux demeure inchangé et l'affectation des électeurs reste identique ; seul le lieu de vote est temporairement délocalisé.

Afin de pouvoir voter durant ces scrutins, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune jusqu'au 14 mai 2021. Vérifiez votre inscription sur les listes de la commune sur www.service-public.fr

Pour l'inscription, se munir :

- d'une pièce d'identité (recto-verso) à jour
 - d'un justificatif de domicile récent établi aux nom et prénom du demandeur
- et effectuer la démarche soit :
- en ligne sur le site internet service-public.fr
 - en mairie en remplissant le formulaire Cerfa

Recherche assesseurs !

Electeurs Bellédoniens : vous pouvez participer au bon déroulement du scrutin durant les prochaines élections en devenant assesseur dans l'un des trois bureaux de vote et ainsi prendre part à la vie démocratique et citoyenne de la commune.

Inscription dès que possible sur www.blenod.fr/contact ou en mairie.

Votez par procuration, si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si vous êtes absent de la commune.

Rappel pour accéder au vote

La présentation de l'une des 12 pièces d'identité acceptées est obligatoire. La présentation de la carte d'électeur sur la commune est facultative mais vivement recommandée. Si vous avez perdu cette dernière, vous pouvez télécharger une attestation sur service-public.fr ou demander votre n° d'électeur directement à l'agent présent à la table de décharge le jour du scrutin.



Le contexte actuel ayant engendré une dégradation de leurs conditions de vie, bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain. La structure leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel.

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", dont les Missions Locales assurent la mise en œuvre, la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans.

Tél : 03 83 81 47 32 (Permanence mensuelle au CCAS)

VOUS NE POUVEZ PLUS ALLER AU CINÉMA ET ÇA VOUS MANQUE ?



Redécouvrez des comédies en famille hors les murs !

Ciné plein-air et drive-in ont le vent en poupe, épidémie de coronavirus oblige ! Aussi, pour pallier la fermeture de notre Ciné-Vilar, la commune de Blénod vous offre une autre façon d'aller au cinéma !

En regardant un film depuis votre voiture, en mode ciné drive-in, à l'assis sur des chaises qui seront mises à votre disposition pour la projection plein-air, voire confortablement installés sur des transats, chaises longues, couvertures ou matelas de plage ... que vous pourriez apporter pour un confort optimal !

Le tout porté par un son démultiplié, des images sur un écran géant et enveloppés par la magie du spectacle, la tête dans les étoiles !

5 films ont été présélectionnés, tous dans le domaine Comédie/Famille, pour un moment de détente en toute simplicité. Et parce que nous avons tous un besoin fou de zénitude et de rire ! de rire !



**À vous de voter !
sur notre page Facebook @blenod.pam**

Parce-que la municipalité a la volonté d'amplifier une démarche participative, parce-que votre avis compte, nous vous invitons à choisir votre film préféré ! Rendez-vous sur le Facebook de la ville, un clic, et voilà ! « A voté ». **Les 2 films les plus plébiscités seront retenus pour nos projections estivales.**

QU'EST-CE QU'ON A FAIT AU
BON DIEU ?



* Attention !
Les places sont limitées, nous ne pourrons aller au-delà, premiers arrivés, aussitôt placés !

2

*séances estivales
gratuites et
sans réservation !*

"Ciné plein-air"

Samedi 10 juillet 2021

ACCUEIL DÈS 21H
projection vers 22h,
parking Jacques Anquetil.

"Ciné drive-in"

Samedi 21 août 2021

ACCUEIL DÈS 21H
POUR UN PLACEMENT + FLUIDE
projection vers 22h,
Centre Michel Bertelle *



Le Bloc-notes des conseils

Le fonctionnement du Conseil municipal passe au numérique

Avec l'objectif fixé de remplacer intégralement, à terme, l'édition papier des documents nécessaires aux assemblées, il a été décidé de mettre à disposition des élus des tablettes numériques équipées d'un logiciel spécifique au fonctionnement des institutions des collectivités. Cet outil va donc permettre de participer au développement durable de la municipalité et à sa démarche de modernisation.

Le bail de chasse signé pour 9 ans

Le cahier des clauses générales et particulières pour la location de chasse ainsi que le bail de chasse en forêt communale ont été signés pour les 9 prochaines années. Ces deux documents fixent les modalités de chasse, notamment le nombre maximum de jours de chasse, le montant du loyer...

Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Les activités du Service Jeunesse, périscolaire et extrascolaire, sont financées en partie par la CAF 54, sous la forme de prestation de service dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement. Celle signée pour la période 2017-2020 prenant fin, il a été décidé de la renouveler pour les 4 ans à venir.

Subventions aux associations et aux clubs

Le Conseil municipal, en cette année si particulière et difficile pour le monde associatif, a décidé de reconduire le même niveau de subventions pour les associations et clubs de la Ville que pour l'année 2020. Ainsi, ce sont plus d'une vingtaine de clubs qui seront subventionnés, soit un total de 40 000 €. Pour l'exercice 2021, il est prévu un total d'aides de plus de 80 000 € pour les associations du bassin de vie.

TRIBUNES LIBRES

Majorité

L'opposition apolitique ne serait-elle pas de droite ?

En 2020, les élus d'opposition votaient contre la subvention aux Œuvres Sociales du personnel communal. Dans le dernier bulletin municipal, ces mêmes élus s'en prenaient au droit de grève, demandant même au Maire de satisfaire les revendications des agents qu'ils ne connaissent d'ailleurs pas. L'opposition révèle en réalité son vrai visage : l'apolitisme a disparu pour laisser place à une droite dure et réactionnaire.

Opposition

Hommage

C'est avec tristesse que nous rendons hommage à notre colistier et pilier Lorenzo MARINO, décédé suite à une maladie professionnelle de l'amiante.

Retraité depuis novembre 2018, il luttait depuis quatre ans et demi contre une asbestose contractée

à la fonderie de Blénod Lès Pont à Mousson.

Malgré toute sa volonté et son courage admirables pour obtenir une greffe méritée et gagner ses combats, la maladie l'a emporté sans prévenir au Nouvel Hôpital Civil de Strasbourg le 06 avril 2021

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

4 oeuvres de l'église de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

Meurthe-et-Moselle

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
4 oeuvres de l'église de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74784

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

4 oeuvres de l'église de Blénod-lès-Pont-à-Mousson

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

